



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 38387

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la place de la langue française dans le monde. Face à la tentation du monolinguisme anglais, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les principales actions qu'il entend mener pour promouvoir la francophonie.

Texte de la réponse

Présente sur les cinq continents, la langue française est la langue maternelle ou seconde de 181 millions de personnes à travers le monde et est apprise par 82,5 millions d'autres. Langue officielle et de travail dans les organisations (ONU, Union européenne, OTAN, Conseil de l'Europe...), elle constitue le lien fondateur des 56 pays « ayant le français en partage », réunis au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF). Au service de la diversité culturelle et linguistique, la politique de promotion de la langue française conduite par le ministère des affaires étrangères s'appuie sur le réseau des 151 centres et instituts culturels français et des 283 Alliances françaises bénéficiant de son soutien, sur 800 agents spécialisés présents sur le terrain et sur de nombreux partenariats, locaux et internationaux. Notre stratégie privilégie trois ensembles géographiques : l'Europe et les institutions européennes, où se joue l'avenir « qualitatif » du français, l'Afrique, et singulièrement l'Afrique francophone, où se joue l'avenir quantitatif de la langue française, les grands pays « émergents » sur les plans politique, économique, démographique et culturel que sont la Chine, l'Inde, le Brésil, le Mexique et la Russie, susceptibles d'ouvrir de « nouvelles frontières » à la langue française. À l'intérieur de ces grands ensembles, des programmes de coopération répondent aux priorités suivantes : 1. Promouvoir le plurilinguisme. Le ministère des affaires étrangères s'attache à promouvoir le plurilinguisme, en encourageant ses partenaires, notamment européens, à développer l'enseignement de deux langues vivantes obligatoires dans leurs systèmes éducatifs nationaux, ce qui favorise l'apprentissage du français. Le français est langue officielle et langue de travail dans toutes les grandes organisations internationales. La France et ses partenaires de la francophonie mènent une politique volontariste pour conforter ce statut de la langue française au sein des grandes enceintes multilatérales et internationales, au nom de la diversité culturelle. L'action du ministère des affaires étrangères est particulièrement vigilante au niveau européen, à l'heure de l'intégration de nouveaux membres et dans le cadre des négociations en cours (projet de constitution européenne, régime linguistique du Conseil). 2. Participer à l'effort de solidarité. La valorisation du français comme outil d'aide au développement accompagne le soutien apporté aux systèmes éducatifs nationaux des pays de la zone de solidarité prioritaire (ZSP) où le français est langue d'enseignement, soit à titre bilatéral (19 projets du Fonds de solidarité prioritaire en cours en 2003), soit en partenariat avec les instances multilatérales de la francophonie (Agence intergouvernementale de la francophonie, AIF et Agence universitaire de la francophonie, AUF). Le ministère des affaires étrangères soutient les réflexions en cours sur l'articulation entre l'enseignement du français et les langues africaines vernaculaires. La langue française, qui n'est pas la priorité exclusive de la France, doit être perçue comme un élément contribuant à l'effort de solidarité développé par notre pays à l'égard des pays du Sud et comme un mode d'affirmation de valeurs et d'idées. 3. Accueillir de nouveaux publics. La « demande de français » à

laquelle nos politiques linguistiques et nos centres de langue (dans les instituts, les centres culturels et les alliances) ont à répondre de par le monde émane de publics diversifiés, poussés vers notre langue par des raisons très diverses. Des motivations « traditionnelles » pour apprendre le français, perçu comme une langue de culture et d'ouverture, coexistent avec des raisons plus pragmatiques ou utilitaires (projet d'études supérieures en France, besoin de maîtriser le français des affaires dans un cadre professionnel, etc.), le tout dans un contexte concurrentiel, le marché des langues étant en pleine expansion partout dans le monde. De manière générale, les publics de nos centres de langue rajeunissent (développement de la demande de cours de « français précoce ») et ont moins de temps à consacrer à l'apprentissage de la langue (développement des « cours à la carte » et des formules de semi-auto-apprentissage). Le ministère des affaires étrangères est engagé dans une démarche de diversification et de valorisation de son offre.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38387

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 2004, page 3106

Réponse publiée le : 6 juillet 2004, page 5102